

Adresse de livraison

CLAVIJO Lucas
14 route du Saison
Quartier Haut
64190 Charre
France

CLAVIJO Lucas
14 route du Saison
Quartier Haut
64190 Charre
France

Commande: OP20210991182

Code client : CLAVIJO 20031778

N° intracommunautaire client :

Email client : ghislaine.clavijo@gmail.com

FACTURE n°FV0041788 en date du 11/04/2023

REFERENCE	DESIGNATION	QTE	PU TTC	MONTANT TTC
Selon votre devis n°OP20210991182 du 05/04/2022 accepté				
POLY-8-5000	Plaques revêtement de toiture - 2100X5000 mm	5,00	372,00	1 860,00
POLY-6-5000	Plaques revêtement de toiture - 2100X5000 mm	0,70	332,00	232,40
PCINC-3-850	Plaques de revêtement - 2050X850 mm	2,00	181,00	362,00
MO-2TECH	Frais de main d'oeuvre	7,00	94,00	658,00
DEPL-ZONE-BLEUE	Frais de transport et déplacement	1,00	350,00	350,00

BASE HT	TAUX TVA	TVA
2 885,34	20%	577,06

TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC	ACOMPTES RECUS
2 885,34	577,06	3 462,40	1 038,72

NET A PAYER
En Euros
2 423,68

CONDITIONS DE REGLEMENTS : 11/04/23 Chèque 2 423,68
Coordonnées bancaires pour virement
IBAN : FR76 1330 6009 1823 0594 1947 164 Code BIC: AGRIFRPP833

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 1 fois et demi le taux d'intérêt légal, par jour de retard. En outre, une pénalité forfaitaire de 40 euros sera due au titre des frais de recouvrement.



Dossier n° 20031778
Date d'intervention : 11/04/2023 11:00 au 11/04/2023 18:00

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION INTERVENTION SAV
sur un PRIMO Blanc

Monsieur Lucas CLAVIJO
14 Route du Saison - Quartier Haut -
64190 CHARRE

Travaux à réaliser par la SAS GAAP:

Selon déclaration et photos du client : remplacer les plaques alvéolaires de toiture y compris celle du module trappe, et des joues.

Ces travaux ont été intégralement réalisés le : 11/04/2023 11:00 :
OUI NON

Le règlement prévu (2 423,68 €) a été remis par le(s) client(s) :
OUI NON

L'intervention a été refusée par le(s) client(s) :
OUI NON

Observations éventuelles (concernant les travaux, le règlement ou les motifs de refus d'intervention) :

Après contrôle et validation par le(s) client(s), le présent procès-verbal a été établi.

Les réclamations ne peuvent être prises en considération que dans un délai de 8 jours après l'intervention et doivent être transmises à la SAS GAAP selon la procédure décrite dans le paragraphe Conditions d'application de la garantie au dos de la facture.

Le Client

Bon pour réception sans réserves
Si des réserves avaient été émises à l'installation de l'abri, elles sont donc levées.
Signature :



Pour Abridéal

Chef d'équipe : **STEPH BARRON**

Signature :

